LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE "Iteka n'Ijambo"

Uwo wri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N° 291 DU 8 AU 14 NOVEMBRE 2021

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 6 personnes tuées dont 3 cadavres retrouvés, 5 victimes de VSBG, 3 personnes torturées, 1 personne enlevée et 1 arrêtée arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 femme et 2 mineurs tués.

Des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin revient aussi sur des cas liés à la justice, à la gouvernance, à la COVID-19 et aux faits sécuritaires ayant fait pertes en vies humaines et des blessés.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA GOUVERNANCE

III. DES FAITS SECURITAIRES

IV. DE LA GESTION DE COVID-19

CONTENU

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES..... 3
I.1.DU DROIT A LA VIE 3
I.2.DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE..... 3
I.2.1.DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE 3
I.2.2.DES PERSONNES TORTUREES..... 4
I.3.DU DROIT A LA LIBERTE..... 4
I.3.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES..... 4
I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT..... 4
I.4.DE LA JUSTICE..... 5
II.DE LA GOUVERNANCE..... 5
III. DES FAITS SECURITAIRES 5
III.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES..... 5
III.2.DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE..... 6
III.3.DES VIOLENCES FAIITES AUX ENFANTS..... 6
III.4.AUTRES FAITS SECURITAIRES..... 6
IV.DE LA GESTION DE COVID 19 6
V. CONCLUSION..... 7

SIGLES ET ABREVIATIONS

BICOR *: Burundi Insurance Corporation*
CDS *: Centre de Santé*
CNDD-FDD *: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie*
CNL *: Congrès National pour la Liberté*
ECOFO *: Ecole Fondamentale*
ONU *: Organisation des Nations Unies*
OPJ *: Officier de Police Judiciaire*
RDC *: République Démocratique du Congo*
SNR *: Service National de Renseignement*
UPRONA *: Union pour le Progrès National*
VSBG *: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre*

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

Une personne tuée en commune et province Kirundo

En date du 10 novembre 2021, vers 3 heures, sur la colline Kanyinya, commune et province Kirundo, le nommé Rugerinyange, a été tué par des habitants de cette colline. Selon des sources sur place, il a été attrapé en défonçant une porte d'une maison de Minani. Selon les mêmes sources, réveillés par des cris, les habitants accompagnés avec le chef de colline nommé Ntegiryejo l'ont poursuivi et l'ont tué à coups de machettes et de flèches. Signalons que quelques jours un peu avant, la victime avait été attrapée en train de voler et elle était arrêtée mais elle était relâchée quelques temps après.

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une femme violée et blessée en commune Mwumba, province Ngozi

En date du 8 novembre 2021, dans la nuit, sur la colline Kandaro, zone Gatsinda, commune Mwumba, province Ngozi, Gloriose Mutumutore, âgée de 25 ans, a été violée et blessée par son mari Victor Ntamavukiro, âgé de 32 ans, à l'aide d'un tronc de houe. Selon des sources sur place, son mari a introduit ce tronc de houe dans ses organes génitaux. Selon les mêmes sources, la victime a été soignée au CDS Songwe. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de la commune Mwumba, en date du 10 nombre 2021.

Une personne violée en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 12 novembre 2021, sur la sous-colline Kabuyenge, colline Budahunga, commune Bwambarangwe, province Kirundo, E. T., âgée de 18 ans, élève ayant abandonné ses études l'année dernière à l'ECOFO Kabuyenge, native de la colline Ruyaga, zone Murore, commune Busoni, a été violée par Etienne Ndihokubwayo, chef de zone Murore, natif de la colline Kidididiri, commune Busoni. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été appréhendé en flagrant délit par des policiers. Selon les mêmes sources, les faits ont eu lieu dans un cabaret d'Oswald, infirmier au CDS Kabanga.

Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 11 novembre 2021, vers 16 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une fille prénommée F., handicapée mentale, âgée de 15 ans, a été violée par Pascal alias Abdou, âgé de 24 ans, originaire de la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga. Selon des sources sur place, le présumé auteur avait acheté à la victime du vin de banane jusqu'à l'enivrer et l'a conduite dans la brousse. Après un certain temps d'absence, sa grand-mère a demandé à ceux qui étaient là de l'aider à trouver sa petite fille et ces derniers ont commencé des recherches puis les ont pris en flagrant délit. Le présumé auteur a été conduit au cachot communal de police de Buhiga.

Une femme battue par son mari en commune et province Rutana

En date du 8 novembre 2021, vers 19 heures, sur la sous-colline Kayigi, colline Nyarubere, zone, commune et province Rutana, Claudine Nemerimana, âgée de 28 ans, enceinte, a été battue à l'aide d'un bâton par son mari, Elias Minani, âgé de 34 ans. Selon des sources sur place, la victime était accusée de s'être opposé à la vente d'une partie de leur propriété foncière. Selon les mêmes sources, cette femme a été évacuée vers l'hôpital de Rutana tandis que le présumé auteur a été conduit au cachot du commissariat communal de police de Rutana.

Une femme battue par son mari en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 novembre 2021 indique qu'en date du 11 octobre 2021, sur la colline Gitwa, commune et province Kayanza, Odile Ntawushirintimba, âgée de 40 ans, a été battue et blessée au niveau de la jambe à l'aide d'une brique cuite par son mari, Léonidas Misago. Selon des sources sur place, le présumé auteur a aussi brûlé des habits de sa femme et ceux de ses enfants. La victime avait refusé à son mari de vendre le lopin de terre familial. Selon les mêmes sources, des voisins sont intervenus et ont évacué la victime vers le CDS Kaburiri avant d'être référée à l'hôpital Kayanza en date du 15 octobre 2021 tandis que le présumé auteur a pris fuite.

I.2.2.DES PERSONNES TORTUREES

Deux personnes torturées en commune Shombo, province Karuzi

En date du 8 novembre 2021, vers 21 heures, sur la colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, Eric Nibizi, âgé de 38 ans et son frère, Fabien Hakizimana ont été battus par des Imbonerakure dont Gatoto, Shabani, Salomon, Toto et Siyomvo. Selon des sources sur place, Eric Nibizi et Claude Nzambimana, âgé de 33 ans se sont battus suite à l'ivresse quand Fabien est venu les séparer, ces Imbonerakure ont surgi et ils ont battu les deux frères. Selon les mêmes sources, Fabien a été blessé à la bouche et Eric a eu du mal au niveau des reins. Les deux victimes ont été conduites par leurs voisins au CDS Rusi, la même nuit.

Une personne torturée en commune et province Muramvya

En date du 13 novembre 2021, vers 18 heures, au marché de Muramvya, colline, commune et province Muramvya, Egide Nshimirimana, conducteur de taxi-vélo a été tabassé par des Imbonerakure jusqu'à perdre connaissance. Selon des sources sur place, du sang coulait de sa bouche et de son nez. Selon les mêmes sources, il a été conduit à l'hôpital de Muramvya tandis que ces présumés auteurs n'ont pas été inquiétés.

Deux personnes torturées en commune Shombo, province Karuzi

Une personne torturée en commune et province Muramvya

I.3.DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1.DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 8 novembre 2021, vers 13 heures, tout près de New Hospital communément appelé « chez Binagana », sur l'avenue de l'ONU, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Innocent Girukwigomba, ex-OPJ au poste de Musaga, récemment libéré par la grâce présidentielle, originaire de la colline Ndago, commune Buraza, province Gitega, a été enlevé par trois hommes dont un chauffeur et deux policiers en tenue policière à bord d'une voiture de marque TI immatriculée IA 3077 de couleur blanc-cassée. Selon des sources sur place, avant de l'enlever, Innocent était à la maison chez son grand frère à Rohero I, avenue de la RDC et il a été appelé par téléphone par son ami Pasteur Mpawenimana, son ex-codétenu à la prison de Ngozi. Arrivé sur la route tout près de BICOR, Innocent est entré dans le véhicule de Pasteur de marque Allion, immatriculée J 5777 A, de couleur chocolat. Selon les mêmes sources, après un moment d'entretien, des ravisseurs sont venus à bord de leur véhicule, ont fait sortir Innocent du véhicule de Pasteur et ils se sont dirigés vers le boulevard de l'UPRONA avant de se volatiliser. Pasteur a démarré son véhicule sans s'inquiéter et sans crier au secours.

I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Une fille arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 novembre 2021 indique qu' en date du 7 novembre 2021, vers 19 heures, sur la colline Kinyinya II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Francine Bukuru, âgée de 29 ans, originaire de la zone Shombo, commune et province Muramvya, serveuse au cabaret appartenant au surnommé Kisekedi, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêtée et conduite au cachot du SNR tout près de la cathédrale Regina Mundi, par des agents du SNR en tenue policière et en tenue civile. Selon des sources sur place, Francine était au service lorsque ces agents sont venus à bord d'un véhicule de marque Hilux de couleur noire appartenant à Atia Nduwimana, agent du SNR. Selon les mêmes sources, Francine a été libérée en date du 13 novembre 2021.

I.4. DE LA JUSTICE

Dix membres de la milice Imbonerakure arrêtés en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 8 novembre 2021, sur la colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, dix membres de la milice Imbonerakure dont Bakenga qui est chef collinaire des Imbonerakure de la colline Gasenyi rural, Clovis, Mpita, le surnommé 79, Wilson, Domo et Mayangisi ont été arrêtés par des policiers accompagnés par des militaires. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de meurtre et d'avoir fait traverser des vaches vers la RDC. Ces Imbonerakure avaient formé un groupe et pendant la nuit, ils circulaient avec des armes tout au long de la rivière Rusizi. Ces Imbonerakure ont été surpris tous dans une maison appartenant à Bakenga. Ils ont été conduits au parquet de Cibitoke et ils ont tous été transférés à la prison de Mpimba, Bujumbura Mairie.

II. DE LA GOUVERNANCE

Suspension d'une réunion des membres du parti CNL en commune Vugizo, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 novembre 2021 indique qu'en date du 7 novembre 2021, vers 9 heures, sur la colline Matyazo, commune Vugizo, province Makamba, une réunion à laquelle participaient une quarantaine de membres du parti CNL a été suspendue à la permanence communale par Gérard Hazimana, administrateur de la commune Vugizo. Selon des sources sur place, cette autorité communale a indiqué qu'ils ne pouvaient pas se réunir à cette permanence dépassant un effectif de 20 personnes et il leur reprochait de n'avoir pas demandé une autorisation. Cette rencontre qui était rehaussée par Ismaël Havyarimana, responsable du parti CNL dans la région Sud (Makamba, Rutana et Ruyigi) ainsi que Ir Innocent Ndayisaba, représentant dudit parti dans la commune Vugizo, avait pour objet l'analyse de la problématique du parti CNL de tenir des réunions.

III. DES FAITS SECURITAIRES

III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 9 novembre 2021, au quartier et zone Buterere, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Claude Nibigira, membre du parti CNL, a été retrouvé au quartier Buterere, à l'endroit appelé Kubinogo. Selon des sources sur place, en date du 12 novembre 2021, Nibigira a été inhumé par sa famille.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 novembre 2021 indique qu'en date du 2 novembre 2021, sur la sous-colline Ndago, colline, commune et province Muramvya, un corps sans vie d'Ernest Niyonkuru, âgé de 38 ans, conducteur de taxi-vélo, père de cinq enfants, a été retrouvé suspendu sur une corde à son domicile. Selon des sources sur place, la victime avait ordonné son enfant à aller puisé de l'eau et sa femme d'aller acheter du vin de banane et dès le retour de l'enfant, il était déjà mort. Le mobile et les circonstances de cette mort n'ont pas été connus.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Rutana

En date du 10 novembre 2021, au quartier Birongozi, commune et province Rutana, un corps sans vie de Béatrice Nshimirimana alias Bonus, âgée de 40 ans, originaire de la colline Kayove, de la même commune, a été retrouvé dans sa maison dans la localité communément appelée « Ku Kabasazi ». Selon des sources sur place, cette femme avait des blessures au niveau de la gorge et des traces de poignards dans ses parties intimes. Selon les mêmes sources, cette victime avait passé la soirée du 9 novembre 2021 avec un homme qui n'a pas été identifié dans un bistrot du quartier à Birongozi. Ce cadavre a été conduit par des agents de la Croix-Rouge vers la morgue de l'hôpital Rutana et a été enterré en date du 11 novembre 2021 par sa famille, au cimetière de Rutana.

III.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE

Une personne tuée en commune Gitobe, province Kirundo

En date du 10 novembre 2021, sur la colline Butahana, commune Gitobe, province Kirundo, Gerardine Niyonsenga, âgée de 12 ans, élève à l'ECOFO Butahana, a été tuée par son oncle paternel, Bonaventure Miburo, à l'aide d'une machette. Selon des sources sur place, il l'accusait de piétiner dans son champ de haricot avec un autre enfant de son entourage. Selon les mêmes sources, l'enfant est mort sur le champ et la police a appréhendé le présumé auteur puis l'a conduit au cachot du poste communal de Gitobe. Le présumé auteur avait des conflits fonciers avec le père de la victime.

III.3.DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Makamba

En date du 10 novembre 2021, le matin, sur la sous-colline Gitwa, colline Makamba I, commune et province Makamba, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une latrine de 12 mètres de profondeur. Selon des sources sur place, Marie Shukurani, âgée de 23 ans, l'avait mis au monde en date du 9 novembre 2021 avant de le jeter dans cette latrine. Selon les mêmes sources, les volontaires de la Croix Rouge et la police de la protection civile ont tiré ce bébé de cette latrine en présence de l'administrateur de la commune Makamba, Zuwena Irakiza. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police à Makamba.

Un mineur battu en commune et province Ngozi

En date du 10 novembre 2021, au quartier Kinyami, zone, commune et province Ngozi, Annick Yarankunze, travailleuse domestique, âgée de 13 ans, a été battue et blessée au niveau des bras et du dos par son employeur, Denise Niyonsaba. Selon des sources sur place, ses bras étaient gonflés et des traces de bâton étaient visibles au niveau du dos. Selon les mêmes sources, la présumé auteur a été arrêtée par des chefs collinaires tandis que la victime a été conduite à une structure de santé de la localité.

III.4. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Tentative d'assassinat d'une jeune fille en commune Muruta, province Kayanza

En date du 9 novembre 2021, sur la colline Kirema à l'endroit communément appelé « Ku munkazi », zone Mubuga, commune Muruta, province Kayanza, une fille prénommée Joselyne, âgée de 21 ans, a failli être tuée par deux hommes sur l'ordre d'Emery, prêtre de la paroisse Mubuga. Selon des sources sur place, Joselyne avait été engrossée par ce prêtre et ce jour-là, ce dernier avait conduit cette fille à bord d'une moto pour une consultation prénatale et faire l'avortement par la suite. De retour de Ngozi, le prêtre a voulu confisquer sa fiche de consultation mais la fille lui en a refusé. C'est ainsi que le prêtre a appelé deux hommes pour tuer cette fille. Ces hommes ont pris la fille, l'ont conduite dans un buisson et des gens qui étaient tout près du buisson sont intervenus et les malfaiteurs ont pris le large avec le prêtre. La victime s'est rendue chez la Procureure de Kayanza, Désirée Bizimana pour déposer ses plaintes. Le prêtre a été placé en garde à vue pour des raisons d'enquête.

IV. DE LA GESTION DE COVID 19

Neuf détenus testés positifs à la Covid-19 en commune et province Muyinga

En date du 12 novembre 2021, neuf détenus du cachot de la police judiciaire de Muyinga ont été testés positifs à la covid-19 par des membres du centre de prise en charge de la covid-19. Selon des sources sur place, ils ont été mis en quarantaine dans une salle à part, prévue à cette fin, où ils ont eu une prise en charge médicale. Signalons que vingt-quatre détenus était le nombre total de détenus testés à la COVID-19.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés à la justice, à la gouvernance, à la COVID-19 et aux faits sécuritaires ayant causé des morts et des blessés dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.